

## **La succession de Jacques Alexandre LESPINE DESMARAIS L'habitation La Providence ou La Moustique à Sainte Rose**

*Bernadette et Philippe Rossignol*

d'après un acte notarié communiqué par *Joseph de Léotard*

Après la publication de l'article « Le grand-père d'Alexandre Privat d'ANGLEMONT »<sup>1</sup>, *Joseph de Léotard* nous avait communiqué un gros « inventaire des biens dépendant de la succession de Mr Jacques Alexandre Lespine Desmarais<sup>2</sup>, décédé le 9 décembre 1792, et reconnaissance des droits de ses cinq héritiers », établi du 18 au 20 juillet 1808 par M<sup>e</sup> Bernard Poirié à Sainte Rose et fait sur l'habitation sucrerie dite La Moustique ou La Providence, entre la mer au nord et la rivière Moustique à l'ouest.

Nous l'avions mis de côté pour l'exploiter plus tard et nous ne le retrouvons que maintenant dans une pile de documents en carton.

En présentant nos excuses pour cet important retard, nous le reprenons donc aujourd'hui.

Jacques Alexandre Lespine Desmarais, qui avait fait son testament le 20/10/1792 devant M<sup>e</sup> Marcadier, était le 10<sup>e</sup> et dernier enfant de Joseph PAPIN LÉPINE et Geneviève CORNUAU et l'acte est établi à la requête de son exécuteur testamentaire Jean Baptiste Pierre Bidlet, habitant à la Baie Mahault. Le long délai entre le décès (1792) et l'inventaire (1808) s'explique bien sûr par la période révolutionnaire et l'émigration des personnes concernées. Les héritiers, 5 petits-neveux, descendants de Rose Colombe Papin Lépine<sup>3</sup> et seuls survivants de la famille en 1808, demeurent d'ailleurs en majorité en dehors de la Guadeloupe<sup>4</sup>.

### 1 Les LÉOTARD, héritiers ensemble pour 1/5<sup>e</sup> :

Pierre de Léotard fils, habitant à Sainte Rose, administrateur des biens

Charles de Léotard son frère, à Bordeaux (procuration M<sup>es</sup> Rauzan et Hazera, 5 frimaire XI, 26/11/1802) ; avait avant donné procuration à son frère Louis Léotard, passé de Bordeaux à Saint Pierre de la Martinique où il est décédé après avoir substitué à sa place leur frère Pierre, aussi à Saint Pierre, par testament devant M<sup>e</sup> Damaret le 08/07/1802

Luce Rose de Léotard leur sœur, demeurant à Villeréal (Lot et Garonne, 47) (procuration M<sup>e</sup> Martinet 21 brumaire XI (12/11/1802) ; avait avant, le 2 nivôse X (24/12/1801), donné procuration à son frère Louis Léotard, passé de Bordeaux à Saint Pierre de la Martinique

### 2 Les LE BRÜIN, héritiers ensemble pour 1/5<sup>e</sup> :

Susanne Le Brüin veuve de Jean Jacques Joseph de Fayolles, demeurant à Saint Sernin (Saint Cernin de Labarde, Dordogne, 24) (procuration M<sup>e</sup> La Lune à Issigeac)

---

<sup>1</sup> GHC 172, juillet-août 2004, p. 4252-60.

<sup>2</sup> GHC 172, 10, p. 4253.

<sup>3</sup> GHC 172, 6, p. 4253.

<sup>4</sup> Voir l'article « LE BRÜIN, Guadeloupe ».

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Mathurin Jean Baptiste Le Brüin, demeurant à Paris (qui a vendu ses droits à Amé Noël, habitant de Bouillante, mulâtre libre, lequel les a revendus à Pierre de Léotard<sup>5</sup>)

Les Léotard et les Le Brüin étaient aussi

héritiers ensemble pour 1/3<sup>e</sup> de leur oncle Augustin Lespine Papin<sup>6</sup> (+ 20 vendémiaire an III, 11/10/1794), lui-même héritier pour 1/5<sup>e</sup> de son frère Lespine Desmarais décédé avant lui ;

légataires universels de leur oncle Pierre Lespine Beaufond<sup>7</sup> (+ 6 germinal an III, 26/03/1795, testament), lui-même héritier pour 1/5<sup>e</sup> de son frère Lespine Desmarais et pour 1/3<sup>e</sup> de son frère Lespine Papin ;

héritiers ensemble de leur oncle Lespine Cornuau<sup>8</sup> (+ 08/11/1806, testament M<sup>es</sup> Bonifay et Chevry à la Martinique, 08/09/1797 ; exécuteur testamentaire Mr Pierre de Léotard), lui-même héritier pour 1/5<sup>e</sup> de son frère Lespine Desmarais et pour 1/3<sup>e</sup> de son frère Lespine Papin ; mais ils renoncent à cette succession.

Inventaire très détaillé dont voici la synthèse :

114 esclaves (297 460)

9 mulets, 4 bœufs de charrue, 8 bœufs de cabrouet, 7 vaches, 9 bouvards, 8 génisses (35 428)

ustensiles d'habitation (4 100)

denrées fabriquées : 7 boucauds de sucre brut (28 890)

bâtiments, dont un moulin et son canal (177 350) et 11 cases à nègres (6 600)

terres, 181 carrés, dont 11 de palétuviers (543 000)

plantations en cannes (nom et dimension de chaque pièce) (2 050), devant rendre en sucre et sirop la valeur de 32 800 et une pièce labourée prête à planter (1 500)

2 carrés de manioc (1 560)

600 touffes de bananiers (1 800)

150 pièces de tailles diverses et mauvaise qualité (1 500)

Papiers (extraits des 66 pièces énumérées, la plupart non datées) :

vente du quart de l'habitation La Providence par Catherine Papin Lespine à 3 de ses frères

vente de la moitié de l'habitation Kémerlin par M. Godet à Louis Joseph, Jean François et Jacques Alexandre Papin Lespine ; PV d'arpentage ; émargement par M. Godet 07/03/1790 (M<sup>e</sup> Bidlet)

vente du tiers de l'habitation La Providence par le sr Cornuau aux sieurs Dolive<sup>9</sup> et Desmarais

transaction entre le sieur Piot, aux droits de sieur et dame Kémerlin, et les sieurs Lespine frères, 17/04/1786 (M<sup>e</sup> Bidlet)

société entre Mlle Lespine et MM Cornuau, Dolive et Desmarais

testament de Mlle Lespine, transaction entre ses frères légataires, émargement par Mr de Léotard 23/02/1778 (M<sup>e</sup> Cicéron)

---

<sup>5</sup> Me Poirié 4 et 5 juillet 1808. Voir l'analyse de cet acte en annexe.

<sup>6</sup> GHC 172, 7, p. 4253.

<sup>7</sup> GHC 172, 4, p. 4253.

<sup>8</sup> GHC 172, 8, p. 4253.

<sup>9</sup> GHC 172, 9, p. 4253.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

lettres des administrateurs de la Guadeloupe au sr Lespine Dolive en garnison à la Dominique

compte réglé entre M. de Léotard et le tuteur des enfants Le Brüin en France, 12/06/1779 (M<sup>e</sup> Bidlet)

cession par le sr Cornuau au sr Desmarais de ses droits dans la succession Dolive et dans la succession Papin Lespine aîné (M<sup>e</sup> Bidlet)

cession par le sr Beaufond au sr Desmarais de ses droits dans la succession Dolive et dans la succession Papin Lespine aîné (et autres cessions entre frères et sœur) (M<sup>e</sup> Bidlet)

inventaire de la succession d'Élisabeth Lagrange (M<sup>e</sup> Larreillet)

Dettes actives 8 752

Dettes passives hypothécaires 497 420, dont

à la succession d'Uzer pour vente du 1/3 de l'habitation La Moustique (M<sup>e</sup> Bidlet jeune 30/06/1780)

vente de 25 nègres par M. Lespine Beaufond à MM Lespine Dolive et Lespine Desmarais (M<sup>e</sup> Bidlet jeune 15/08/1781)

à Mme veuve de Fayolles (M<sup>e</sup> Boyer 17/03/1792)

à Mathurin Jean Baptiste Le Brüin (M<sup>e</sup> Boyer 27/11/1784)

à MM Lespine Beaufond, Lespine Papin, Lespine Cornuau pour solde de la vente de leurs droits dans la succession de leur frère Lespine Dolive (M<sup>e</sup> Bidlet jeune 22 et 23/06/1791)

Dettes passives simples 72 906, dont

à Hélène négresse libre<sup>10</sup>, 1 200 et 1 196 livres dues à son fils Athanase

à la même, 1 073 pour ouvrages de charpente dus à son fils Jothem

Dettes passives privilégiées 4 611, dont

à Hélène négresse libre, 2 333 dû à son fils Athanase pour économat et gestion de l'habitation La Moustique

Legs faits par M. Lespine Desmarais dans son testament 104 100, dont

à Christophe Bidlet 76 000

à Jean Baptiste Pierre Bidlet son exécuteur testamentaires 6 000

à Hélène négresse libre et ses 8 enfants vivants, rente viagère de 400 livres par an chacun, soit 3 600 livres (pour mémoire)

à Jean Jacques métif libre, pension viagère de 400 livres (pour mémoire)

à Hélène négresse libre, 6 600 livres pour construire une maison

à la veuve Guisneuf fille d'Ephistion 1 125

à chacun des 3 enfants de Sansiquet dit Poitevin et de Catin Denis 1 125

à Eugénie fille de dlle Elize Lagrange 1 000

à Jean Baptiste fils de dlle Elize Soizeau 500

à Pierre de Léotard fils 8 000

Dettes passives depuis que Mr Lespine Cornuau a cessé de gérer La Moustique, pour dépenses et fournitures, 53 732, dont

---

<sup>10</sup> Sur Hélène et ses enfants, voir l'article cité, GHC 172.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

15 000 à M<sup>e</sup> Poirié pour cet inventaire et autres actes de familles, dont « *transaction entre les héritiers de M. Lespine Papin et ses anciens pupilles à qui il faudrait rendre un compte de tutelle, ce qu'on ne peut faire parce que tous les papiers de Mr Lespine Papin ont été perdus pendant les troubles qui ont existé dans la colonie* »

Total de l'actif 1 141 240 livres

Total du passif 732 771 livres

Force de la succession à partager entre les 5 héritiers 408 468

soit pour chacun 81 693

Mr Bidlet, exécuteur testamentaire, a rendu compte de sa gestion du 22/02/1793 au 06/06/1794, jour où MM Lespine Beaufond, Lespine Papin et Lespine Cornuau ont pris possession de l'habitation la Moustique : la dépense a égalé la recette. Les héritiers de M. Nicolas Baroche, dont M. Lespine Dolive était exécuteur testamentaire, réclament le compte de cette exécution.

Pierre de LÉOTARD a été très souvent cité dans bulletins et articles de GHC. Voir en particulier notre réponse à la question de Lucile Bourrachot (95-154, GHC 76, novembre 1995, p. 1482 ; aussi GHC 185, octobre 2005, p. 4663)

Le 2 septembre 1841 chez M<sup>e</sup> Grizel à Pointe à Pitre, Louis Robert Marie RUSTE de REZEVILLE, habitant propriétaire demeurant à Sainte Rose, mandataire de M. Pierre de LÉOTARD son beau-père, habitant propriétaire dans la même commune où il a son domicile légal, mais demeurant depuis quelque temps à Bordeaux (procuration à son départ à son départ de la colonie M<sup>e</sup> Bornet, 24/06/1833), substituée dans son mandat Raymond Gustave Lachapelle, négociant à la Pointe à Pitre. Ruste de Rezeville était propriétaire de La Moustique qui lui avait été adjugée le 12 février 1836<sup>11</sup>.

### Annexes

Accord en famille pour l'héritage de Catherine PAPIN LÉPINE  
M<sup>e</sup> Cicéron, Le Moule, 27 février 1778  
(acte cité dans les papiers de l'inventaire ci-dessus)

Le 27 février 1778 étaient réunis dans la maison principale de M. de Léotard au Moule les héritiers naturels de Catherine Papin Lépine :

- Louis Joseph Lépine Cornuau, lieutenant de dragons milice au Grand Cul de Sac
- Jean François Lépine D'olive, capitaine en second d'une compagnie franche au même quartier
- Jacques Alexandre Lépine Desmarais, aide major au bataillon du même quartier
- Augustin Lépine Papin, capitaine de milice au même bataillon
- Messire Pierre Léotard, écuyer, chevalier de Saint Louis, comme ayant épousé Rose Élisabeth Le Brüin fille majeure de + Mathurin et + Rose Colombe Lépine, et tuteur de ses beau-frère et belle-sœur Le Brüin mineurs

---

<sup>11</sup> Voir p. 4252 de l'article précité sur « Le grand-père de Privat d'Anglemont » et p. 6545-46 de GHC 242, décembre 2010, « RUSTE de REZEVILLE Frères, négociants, et la demande de liberté de Julien »

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Après le décès des parents Papin Lépine, M<sup>e</sup> Mercier avait procédé le 21 septembre 1770 à un partage fictif et règlement des droits de chaque enfant dans les deux successions, du père et de la mère.

Catherine Papin Lépine prétendait à 93 336 livres pour solde de ses droits successifs paternels et maternels. Elle contracta une société sur les fonds et revenus de l'association pour l'administration de l'habitation familiale La Providence avec ses frères Lépine Cornuau, D'Olive et Desmarais (M<sup>e</sup> Mercier, 25/09/1770). Mais cet arrangement ne dura qu'un temps très court car, projetant un voyage en France, elle vendit le 23/01/1771 son quart sur l'habitation à ses trois frères. Puis elle passa à Bordeaux où elle mourut après avoir rédigé ses dernières volontés devant M<sup>e</sup> Cheyron le 6 décembre 1774.

Le testament comportait un grand nombre de legs particuliers et désignait ses trois frères Cornuau, d'Olive et Desmarais comme héritiers universels, confirmant en leur faveur la vente de son quart de l'habitation, ajoutant que, si le paiement n'avait pas été fait, c'est qu'elle-même s'était refusée à le recevoir.

Quatre ans après, le testament n'avait pas été exécuté. Des 7 héritiers, 3 étaient gratifiés de l'universalité et les autres de legs particuliers moindres que leur portion héréditaire dans la succession, ce qui pouvait ouvrir « *un vaste champ à des difficultés considérables, sans la bonne intelligence qui régna de tous temps dans cette famille, sans les égards mutuels que les intéressés se conservent entre eux et la bienséance que chacun des intéressés reconnaît devoir aux volontés de cette parente.* »

Les intéressés veulent arriver à un arrangement satisfaisant et, par respect pour la mémoire de leur sœur, ils décident :

- 1 qu'ils acceptent toutes les clauses du testament quant aux legs pieux et particuliers ;
- 2 les sieurs Lépine Cornuau, d'Olive et Desmarais s'obligent à payer tous les legs sans réserve ni exception et à payer sous forme d'indemnité pour tenir lieu de droits successifs à chacun des 4 autres cohéritiers (dont les Le Brüin par représentation de leur mère décédée) 15 000 livres en sucre comme en argent dans 2 ans de ce jour ;
- 3 Augustin Lépine Papin s'engage à laisser 10 000 livres à valoir sur les 15 000 entre les mains de ses trois frères pour « *subvenir à quelques affaires de famille qui subsistent à la connaissance des parties* »

Les 3 frères sont donc revêtus de la propriété et jouissance de l'universalité des biens de la succession de leur sœur Catherine.

Procuration de Mathurin Jean Baptiste LE BRÜIN pour lever le séquestre  
Paris, 4 fructidor VI (21/08/1798) MC/ET/XVI/392 (20 ans après l'acte précédent)

Le citoyen Mathurin Jean Baptiste Le Brüin, demeurant à Paris rue Montmartre 268, division du Contrat Social, héritier pour 1/3, par représentation de sa mère Rose Colombe Papin Lépine décédée veuve de Mathurin Le Brüin, de

1 Jean François Papin Lespine D'olive

2 Alexandre Papin Lespine Desmarais

3 des citoyens Papin Lespine, Papin Lespine Beaufond, Papin Lespine Commuaux (sic)  
ses oncles décédés en Guadeloupe

constitue son procureur le citoyen Jean Adrien Beauvarlet, ancien consul de la République française aux États-Unis d'Amérique,

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

pour lever le séquestre qui aurait pu être apposé sur tout ou partie des biens dépendant des successions par les agents de la République, et notamment sur la principale habitation appelée Le Moustique au Grand Cul de Sac de l'île, quartier Tricolor<sup>12</sup>, présenter tous titres, faire toutes les soumissions exigées par la loi, faire faire travaux et améliorations en culture convenables (etc.)

placer des économes, raffineurs et autres personnes et les payer du produit des habitations (etc.)

faire passer en France le surplus des denrées, recevoir les dettes actives, payer les dettes passives (etc.).

Nota :

Voir la généalogie p. 4252-53 de GHC 172, juillet-août 2004 : ses oncles étaient en effet tous décédés pendant la période révolutionnaire à la Guadeloupe, sauf Joseph Louis Papin Lépine Cornuau. Mais ce dernier avait émigré en 1794 à la Martinique, devenue anglaise, dont les relations avec la France étaient donc coupées et son neveu devait, de bonne foi, le croire décédé lui aussi.

Sur Jean Adrien Beauvarlet, voir les index des bulletins de GHC et en particulier GHC 67, janvier 1995, p. 1248 ; GHC 78, janvier 1996, p. 1523 (références et cotes GHC 82, p. 1633) : réfugié de Saint Domingue aux États-Unis puis revenu en France et reparti, pour la Guadeloupe, le 1<sup>er</sup> vendémiaire VII (22/09/1798) sur la frégate La Volontaire, comme commissaire de première classe de la Marine. Cette frégate avait à son bord le général Desfourneaux, agent particulier du Directoire pour la Guadeloupe, qui allait remplacer Victor Hugues. Victor Hugues avait séquestré les habitations des émigrés, de 1794 à 1798.

Vente à Pierre de Léotard des droits appartenant à Mathurin Jean Baptiste Le Brüin  
M<sup>e</sup> Poirié 5 juillet 1808 (10 ans après l'acte précédent)

Le 5 juillet 1808, moins de 2 semaines avant l'inventaire ci-dessus, Me Poirié se rendait à la maison principale de l'habitation de M. de LÉOTARD à Sainte Rose où était venu aussi Amé NOËL<sup>13</sup>, habitant de Bouillante, mulâtre libre, liberté constatée par patente du préfet colonial Lescallier du 15 frimaire XI (06/12/1802).

Amé Noël était venu pour vendre à Pierre de Léotard tous les droits appartenant à Mathurin Jean Baptiste LE BRÜIN, en sa qualité d'héritier dans les successions de MM LESPINE DESMARAIS, LESPINE PAPIN, LESPINE CORNUAU, qui lui avaient été vendus la veille par Paul Joseph SENILHES, fondé de la procuration de Le Brüin : droits sur l'habitation sucrerie La Providence ou La Moustique ; sur une petite habitation appartenant à M. LESPINE BEAUFOND ; sur une autre dépendant de la succession de M. LESPINE PAPIN ; et nègres, bâtiments, etc. en dépendant, toutes trois à Sainte Rose.

Vente pour 200 000 francs, dont 50 000 francs par cession de l'acquéreur au vendeur de la petite habitation La Viard de 50 carrés à Sainte Rose, sans bâtiments ni plantations, bornée au nord par la mer et les palétuviers, à l'ouest par la rivière Viard, qui appartient à

---

<sup>12</sup> Nom révolutionnaire de Sainte Rose.

<sup>13</sup> Voir l'article de Gérard Lafleur « Jean-Antoine Amé-Noël : libre de couleur de Guadeloupe, (1769-1845) », BSHG 161-162, janvier-août 2012, p. 1-75, et notre article « Ascendance NOËL et MICHAUD en Guadeloupe », GHC 194, juillet-août 2006, p. 4912-4915.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

M. de Léotard comme légataire de M. Lespine Beaufond à qui elle appartenait comme étant aux droits de Mme veuve de FAYOLLES, aussi légataire de Lespine Beaufond. Amé Noël laissera récolter les vivres plantés par divers particuliers sur ces terres et leur permettra d'enlever les cases qu'ils y avaient construites avec la permission de M. de Léotard.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)